

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

Le Jeudi 13 décembre deux mil douze, à dix-neuf heures, s'est réuni en Assemblée Générale à BAILLEAU ARMENONVILLE, à la maison des Associations, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Maintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères, sur la convocation du 05 décembre 2012 de son président, **Monsieur Daniel MORIN**

Assistaient à la réunion, les délégués des communes et des Communautés de Communes suivantes :

Communauté de Communes du Val de Voise:

Jack BENOIST, Gérard GARNIER, Gilles HALLINGER, Jacques LEBRIS, Jocelyne PETIT, Michel REVERSE.

Communauté de Communes du Val Drouette:

Catherine DUSSER, Michel ELIAS, Annie LENORMAND, Jean-Pierre RUAUT.

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon :

Catherine BRETEGNIER, Jeannine BRUNO, Thierry DELARUE, Jean-Michel DEROCQ, Ann GRÖNBORG, Thomas LAFORGE, Albert MARSOT, Daniel MORIN, Danièle SAVILLE.

Communauté de Communes des Quatre Vallées :

Huguette BÉRAUD, Henry VIMARD.

Commune de LEVAINVILLE :

Gérard AUDELAN.

La commune de Levainville était représentée.

Les Communautés de Communes étaient toutes représentées.

Procurations :

M. FERRO – CC Val de Voise, donne pouvoir à **M. LEBRIS** – CC Val de Voise

M. BOYER – CC Val Drouette, donne pouvoir à **Mme DUSSER** – CC Val Drouette

Mme CAILLEAUX – CC 4 Vallées, donne pouvoir à **M. MORIN** – CC des Terrasses et des Vallées de Maintenon

Mme LEFORT – CC 4 Vallées, donne pouvoir à **M. VIMARD** - CC 4 Vallées

Excusés :

M. PETIT, M. RICHARD, Mme PICHOT

1) Élection du secrétaire de séance :

Mme Huguette BERAUD, déléguée de la CC des Quatre Vallées, est élue secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 11 octobre 2012 :

Monsieur le Président demande aux délégués présents, s'ils ont des remarques sur le compte rendu du 11 octobre 2012.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) Budget supplémentaire 2012:

Il est précisé, que les opérations aux chapitres 040 ont été faites, sur demande de Monsieur le Receveur, pour régulariser une erreur d'imputation, faite en 2010 pour 579 921€, ainsi que pour les 540 € relatifs à un emprunt suisse soldé depuis quelques années.

Le budget Supplémentaire 2012 est présenté: comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Intitulés	Proposition	Vote
O11	Charges à caractère général	81 414,00	81 414,00
O12	Charges de personnel	-6 054,00	-6 054,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
O42	Opération d'ordre entre section	0,00	0,00
O22	Dépenses imprévues	0,00	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	63 480,00	63 480,00
TOTAUX		138 840,00	138 840,00

RECETTES			
Chapitres	Intitulés	Proposition	Vote
013	Atténuation de charges	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Participations	137 270,00	137 270,00
77	Produits exceptionnels	1 030,00	1 030,00
O42	Opération d'ordre entre section	540,00	540,00
OO2	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00
TOTAUX		138 840,00	138 840,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitres	Intitulés	Proposition	Vote
O40	Opération d'ordre entre section	540,00	540,00
O40	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	579 921,00	579 921,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	-8 560,00	-8 560,00
23	Travaux de voies et réseaux	0,00	0,00
O20	dépenses imprévues	0,00	0,00
TOTAUX		571 901,00	571 901,00

RECETTES			
Chapitres	Intitulés	Proposition	Vote
OO1	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions	-71 500,00	-71 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
O40	Opération d'ordre entre section	0,00	0,00
O40	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	579 921,00	579 921,00

Voté à l'unanimité

4) Durée des amortissements.

La durée des amortissements est présentée comme suit :

Durée d'amortissement des immobilisations :

nature des biens	durée en 2001	durée proposée en 2012
biens de 500 à 1499,99 €	-	1 an
frais d'études	5 ans	5 ans
logiciels	2 ans	1 an
matériel informatique	5 ans	2 ans
matériel de bureau	-	5 ans
camions et véhicules industr	8 ans	5 ans
voitures	5 ans	5 ans
meublier (de bureau)	10 ans	8 ans
bacs sélectifs	12 ans	7 ans
bacs ordures ménagères	-	7 ans
construction	30 ans	20 ans
installation électrique et téléphonique	2 ans	10 ans
installation de voirie et réseaux	-	10 ans
agencement de terrain, plantation	-	10 ans
bâtiments légers, abris	-	10 ans
travaux sur constructions existantes	-	10 ans
équipement de garage et atelier	-	10 ans

Voté à l'unanimité

5) Sortie de l'actif 2012

Monsieur le président expose qu'il convient de sortir de l'état de l'actif les biens suivants, qui n'existent plus, comme suit:

n° compte	n° inventaire	désignation	année d'acquisition	valeur d'origine	amort. cumulé	valeur résiduelle comptable
205	2010-18	logiciel segilog	23/08/2010	2 997,18 €	2 997,18 €	0,00 €
2135	2005-01	dispositif anti chute	06/04/2005	3 033,06 €	3 033,06 €	0,00 €
2135	2004-04	déplacement bungalow Droue	02/11/2004	1 148,16 €	1 148,16 €	0,00 €
2183	1995-02	matériel de bureau	18/05/1995	6 433,78 €	0,00 €	6 433,78 €
		sortie partielle				
2183	2003-03	progiciel gestion Eco parc	26/05/2003	9 448,40 €	9 448,40 €	0,00 €
2188	2003-09	panneaux déchèteries	21/08/2003	2 846,36 €	2 846,36 €	0,00 €
TOTAL A SORTIR DE L'ACTIF				25 906,94 €	19 473,16 €	6 433,78 €

Voté à l'unanimité

6) avenant au contrat de collecte :

Monsieur le Président rappelle que le marché signé avec l'entreprise BRANGEON le 2 mai 2012, comportait deux phases opérationnelles.

La fin de la phase 1, prévue le 31 décembre 2012, devait coïncider avec la conteneurisation de la fraction des ordures ménagères résiduelles et la mise en œuvre de la collecte en apport volontaire dans les zones ne permettant pas la collecte en porte à porte.

Concernant la mise en œuvre de la collecte en apport volontaire dans les zones ne permettant pas la collecte en porte à porte, un prochain avenant sera fait ultérieurement.

La distribution des bacs individuels ayant été retardée, il a été décidé de prolonger la phase 1 jusqu'au 28 février 2013 par le biais d'un avenant n°1 afin de garantir une continuité de service.

L'avenant n°1 relatif au marché de collecte est voté à l'unanimité.

7) Plan de prévention :

Madame LENORMAND et messieurs RUAUT et ELIAS quittent le comité syndical. Le Quorum n'étant plus atteint, aucune décision ne sera prise.

Monsieur le Président explique que la loi du Grenelle de l'environnement oblige, depuis le 1^{er} janvier 2012, à avoir un programme local de prévention des déchets. Il est proposé un premier document sachant qu'il conviendra, lors d'un autre comité syndical, d'élire un élu référent, un animateur de programme et des membres du comité de pilotage.

Dont acte.

8) Questions diverses :

Demande de M; RUAUT par mail : les conséquences de l'arrêté 2012184-0001 du 02 juillet 2012 « le brûlage en plein air ».

Rappel de la possibilité de vider plus de 2m3 de végétaux, 2 fois par an, sur rendez-vous avec la déchèterie.

Collecte : 16 communes sans marquage. Il est demandé aux élus (ou services techniques communaux) de participer lors du marquage au sol.

Remerciement fait aux élus qui ont participé dans leur commune.

La séance est levée à 20 heures 25.

Le Président,
Daniel MORIN

SIRMIAT.COM